

Extraction de pétrole et de gaz, 2013

Exploration, mise en valeur et production pour l'année se terminant le 31 décembre 2013

Veillez compléter et retourner cette copie dans les 20 jours suivant la réception du questionnaire

Confidentiel une fois rempli

Conserver une copie

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer receiving this questionnaire in English, please check

Prière de corriger s'il y a lieu le nom et l'adresse.

But de l'enquête

Pour obtenir de l'information sur la position des industries énergétiques au Canada. Les résultats seront utilisés par les associations de cette industrie pour mesurer la taille et l'importance de l'industrie et par les gouvernements pour établir des politiques énergétiques informelles. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la Statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques et de recherche.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Renseignements

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ayant trait à l'enquête, veuillez communiquer avec nous.

Téléphone : 1-877-604-7828 Télécopieur : 1-800-755-5514

Directives et notes

Référez au guide du répondant pour les définitions. Prière de compléter et retourner une copie à Statistique Canada, 150 Promenade du pré Tunney, Ottawa, ON K1A 0T6.

Les renseignements requis pour cette enquête seront compilés, en conjonction avec d'autres renseignements recueillis par Statistique Canada, dans le but de fournir des statistiques sur l'industrie pour la comptabilité nationale et à d'autres fins. Les résultats finals sont révisés par un comité consultatif formé de représentants de l'industrie et du gouvernement. Aucune information spécifique aux répondants, fournie durant cette enquête, ne sera dévoilée en aucun temps durant cette révision.

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel :

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Dépenses nettes d'exploitation - Veuillez déclarer les dépenses en milliers de dollars canadiens

Le but de cette enquête est de faire la collecte de "Dépenses nettes d'immobilisations" pour chacune des entreprises actives de cette industrie. Chaque entreprise est requise de rapporter sa participation nette dans le cas d'ententes contractuelles telles que les projets en coparticipation, d'exploitation, de récupération assistée et de maintien de la pression. Les informations devraient être rapportées pour vos opérations canadiennes seulement. Veuillez noter que nous fournirons des chiffres finaux sur demande.

Donner la liste des sociétés filiales qui sont incluses dans ce rapport :

Type de propriété : (Veuillez cocher une case)

- Entreprise individuelle Société non enregistrée
 Société en nom collectif Coopérative
 Société à rentabilité limitée

Méthode comptable utilisée pour les dépenses d'exploration :

- Méthode de capitalisation du coût de la recherche fructueuse
 Méthode de capitalisation du coût entier
 Autre (spécifier) _____

Attestation

Je certifie que les renseignements indiqués dans le présent rapport sont, autant que je le sache, complets et exacts.

Date

Signature

JJ MM AAAA

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)

Fonction officielle du signataire

Nom de la/des personne(s) à contacter à propos de ce relevé

Téléphone () -

-

Télécopieur () -

-

Adresse électronique

Cédule I : Recettes, frais et bénéfices nets	Total des activités en amont
	(milliers de dollars canadiens)
Recettes	
1. Ventes avant redevances, taxes et autres frais	
2. Toutes autres recettes	
3. Recettes brutes (lignes 1+2)	
Déductions	
4. Redevances et paiements semblables (somme Céd. II, no. 14 et 15 et Céd. III, no. 6, 7 et 8)	
5. Frais d'exploitation (somme Céd. II no. 13 et Céd. III no. 5)	
6. Salaires et traitements	
7. Autres coûts d'exploitation monétaires	
8. Frais d'intérêt	
9. Impôt fédéral	
10. Impôt provincial	
11. Impôts reportés	
12. Dépenses d'exploration et mise en valeur courantes	
13. Dépréciation/Amortissement	
14. Épuisement	
15. Sommes radiées et amortissement des frais reportés	
16. Autres postes hors caisse	
17. Total (somme des lignes 4 à 16)	
18. Bénéfices nets (ligne 3 moins 17)	
Le nombre d'employés associé avec la ligne 6 ci-haut	

Cédule II : Secteur non conventionnel	Pétrole brut			Gaz naturel dans le charbon	
	In-situ	Minier	Usines de valorisation	Colombie-Britannique	Alberta
Dépenses en immobilisations	(milliers de dollars canadiens)				
1. Acquisition et rétention de terrains et concessions : a) Coûts d'acquisition, frais inhérents aux droits pétroliers et coûts de rétention					
b) Coûts des terrains et des concessions d'autrui					
2. Machines et matériel					
3. Logement					
4. Dépenses de forage, dépenses préalables à l'extraction (incluez le retrait des morts-terrains)					
5. Frais généraux capitalisés					
6. Dépenses de recherches et autres coûts					
7. Total (somme des lignes 1 à 6)					
Dépenses d'exploitation					
8. Terrain, puit et/ou usine					
9. Taxes (à l'exception de l'impôt sur le revenu)					
10. Coût d'achat de carburant et d'électricité					
11. Traitement d'eau et disposition					
12. Frais généraux d'exploitation					
13. Total des frais d'exploitation (sommés des lignes 8 à 12)					
14. Redevances provinciales					
15. Redevances autres qu'à la Couronne					
16. Production non conventionnelle de gaz naturel dans le charbon (Millions de mètres cubes)					

NOTE: Ne pas inclure les coûts directement associés à l'extraction du charbon.
Les zones ombragées sont réservées à l'usage de Statistique Canada SEULEMENT.
Veuillez remplir la cédule VII (voir dernière page) uniquement si vous avez rempli la cédule ci-dessus.

Cédule III : Secteur conventionnel Frais d'exploitation et redevances	Provinces				Terres du Canada (voir guide du répondant)						Total Canada
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Autre provinces (spécifier)	Nouvelle Écosse (extracôtières)	Terre-Neuve (extracôtières)	T.N.-O.	Yukon	Nunavut	Autre (spécifier)	
	(milliers de dollars canadiens)										
1. Activités aux terrains, puits et réseaux de collecte - Pétrole et gaz											
2. Usines de traitement du gaz naturel											
3. Taxes (excluant l'impôt sur le revenu et les redevances)											
4. Frais généraux d'exploitation											
5. Total des frais d'exploitation (somme de lignes 1 à 4)											
6. Redevances fédérales de la Couronne											
7. Redevances et taxes provinciales											
8. Redevances et paiements similaires ne revenant pas à la Couronne											

Cédule IV : Dépenses en amont (Capitalisées et imputées ¹) (Secteur conventionnel)	Provinces				Terres du Canada (Voir guide du répondant)						Total Canada
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Autres provinces (spécifier)	Nouvelle Écosse (extracôtières)	Terre-Neuve (extracôtières)	T.N.-O.	Yukon	Nunavut	Autre (spécifier)	
Dépenses d'exploration²	(milliers de dollars canadiens)										
1. Coûts d'acquisition et de rétention des droits pétroliers et gaziers											
2. Coûts des terrains et des concessions achetés auprès d'autres sociétés pétrolières											
3. Dépenses géologiques et géophysiques											
4. Forage d'exploration											
5. Total dépenses d'exploration (somme de lignes 1 à 4)											
Dépenses de mise en valeur²											
6. Forage de mise en valeur											
7. Coûts des achats de réserves prouvées											
8. Total dépenses de mise en valeur (somme de lignes 6 et 7)											
Dépenses de production²											
9. Installations de production											
10. Installations autres que celles de production											
11. Projets de récupération assistée											
12. Usines de traitement du gaz naturel											
13. Foreuses et bateaux d'approvisionnement											
14. Total, dépenses de production (somme de lignes 9 à 13)											
Frais généraux en amont											
15. Exploration											
16. Mise en valeur											
17. Production											
18. Total, frais généraux en amont (somme de lignes 15 à 17)											

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

¹ Les dépenses imputées sont reliées à toutes dépenses d'exploration et de mise en valeur qui sont imputées par les compagnies qui utilisent la méthode de capitalisation du coût de la recherche fructueuse. Tous les coûts imputés qui sont relatifs à la production doivent être déclarés comme coûts d'opération.

² Pour chacune des entrées, veuillez rapporter les immobilisations brutes avant les réductions causées par les stimulants, crédits d'impôt, prestations d'assurance et inclure les dépenses d'exploration et de mise en valeur imputées aux opérations courantes (si applicable).

Cédule V : Volume et valeur des ventes ¹	Provinces				Terres du Canada (Voir guide du répondant)						Total Canada
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Autres provinces (spécifier)	Nouvelle Écosse (extracôtières)	Terre-Neuve (extracôtières)	T.N.-O.	Yukon	Nunavut	Autre (spécifier)	
Volume (pour conversion métrique voir guide du répondant)											
1. Pétrole brut classique et condensats (10 ³ m ³)											
2. Pétrole brut synthétique (10 ³ m ³)											
3. Pétrole bitumineux (10 ³ m ³)											
4. Gaz naturel commercialisable (10 ³ m ³)											
5. GNL/LGN a) Sur le terrain (10 ³ m ³)											
b) Usines de retraitement (10 ³ m ³)											
6. Pentanes plus a) Sur le terrain (10 ³ m ³)											
b) Usines de retraitement (10 ³ m ³)											
7. Soufre vendu (kilotonnes)											
Valeur²											
8. Pétrole brut classique et condensats											
9. Pétrole brut synthétique											
10. Pétrole bitumineux											
11. Gaz naturel commercialisable											
12. NGL'S/LPG'S a) Sur le terrain											
b) Usines de retraitement											
13. Pentanes plus a) Sur le terrain											
b) Usines de retraitement											
14. Soufre vendu											

(1) Exclut le pétrole et le gaz achetés pour revente, raffinage, fractionnement ou autre forme de traitement ultérieur, mais comprend la valeur et le volume de production assujettie à des redevances.
(2) La valeur totale doit être égale au numéro 1 de la cédule 1.

Valeur total (sommes des lignes 8 à 14)	
--	--

Cédule VI : Bilan	Total Canada (milliers de dollars canadiens)
1. Total des disponibilités	
2. Immobilisations nettes	
3. Autres disponibilités	
4. Total de l'actif (lignes 1 à 3)	
5. Exigibilités	
6. Dette à long terme	
7. Autres exigibilités	
8. Avoir propre	
9. Total du passif et de l'avoir (lignes 5 à 8)	

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Cédule VII : Secteur non conventionnel	Dépenses en immobilisations par type d'actif				
<p>À remplir "uniquement" si vous avez rempli la cédule II. Les structures de construction devraient être classifiées sous un seul actif dépendamment de leur usage principal à moins que les structures aient un usage multiple auquel cas vous devriez séparer les composantes. Le coût du matériel et outillage qui sont parties prenantes ou une caractéristique intrinsèque des structures devrait être reporté comme faisant partie de la structure (c.-à-d. ascenseurs, appareils de chauffage, installations d'extinction automatique d'incendies, contrôles environnemental, systèmes d'interphone, etc.) ainsi que l'aménagement paysagé, les terrains de stationnement attenants, etc.</p>	In-Situ	Exploitation minière	Usines de valorisation	Production d'énergie	Total
Construction d'immobilisations (bâtiments et travaux d'ingénierie)	(milliers de dollars canadiens)				
3205 Pipelines					
2412 Stations de pompage de l'eau et postes de filtration					
1022 Pavillons-dortoirs, dortoirs, cuisines de chantier, camps					
3216 Forages d'exploration					
3217 Forage de développement					
3221 Dépenses géologiques, géophysiques et autres coûts d'exploration et d'évaluation					
3218 Installations de production (incluant le matériel et l'outillage qui sont installés comme une caractéristique intrinsèque des structures)					
3220 Développement du site et autres dépenses préalables à l'extraction					
4999 Autres travaux de génie, veuillez préciser					
5999 Autres bâtiments, veuillez préciser :					
Total : Construction					
Matériel et outillage					
6010 Camions hors route					
6001 Camions et autres véhicules automobiles					
9008 Matériel de construction, machines pour l'exploitation minière et de champs de pétrole et de gaz					
9001 Générateurs de gaz, turbines, moteurs à combustion interne et autres moteurs					
9002 Pompes ne distribuant pas de carburant, compresseurs d'air et de gaz, ventilateurs					
9195 Chaudières, générateurs de vapeur à récupérateur de chaleur					
9013 Contrôle automatique, appareils pour la mesure ou le contrôle du niveau des liquides					
9106 Convoyeurs, élévateurs, matériel pour le levage et le chargement ou le déchargement					
9099 Autres machines et matériel, veuillez préciser :					
Total : Matériel et outillage					

COPIE POUR INFORMATION
 NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER